DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°16 du : 27 juin 2018
Délibération n° : 2018.018
Page 1 sur 2

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Objet : Avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Par suite d'une convocation en date du 18 juin 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la Communauté de communes du Briançonnais le 27 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Max BREMOND, Vice-Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

ENREGISTRE LE
28 JUIN 2018
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Pouvoir à Max BREMOND**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Pouvoir à Serge LAURENS**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	*Absent*	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

VU

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, en particuliers son article 139 ;

LE décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie règlementaire du code général des collectivités territoriales ;

La code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1.

CONSIDERANT

Que le Pôle d'Equilibre territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'est en engagé dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité, à la préfecture ;

Que la convention ACTES relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, fixe les modalités et conditions de mise en œuvre du service avec la Préfecture des Hautes-Alpes ;

La fin du contrat avec le prestataire SRCI ;

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°16 du : 27 juin 2018
Délibération n° : 2018.018
Page 2 sur 2

Objet : Avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

L'adhésion du Pôle d'Equilibre territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras au SICTIAM ;

Qu'il convient d'établir un avenant à cette convention modifiant le prestataire.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		6	Nombres de membres représentés		2
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'autoriser le Président à changer de prestataire pour la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité ;

Désigne le SICTIAM comme nouveau prestataire ;

Autorise le Président ou en cas d'empêchement l'un des Vice Président à signer tous les actes en lien et notamment l'avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture qui notifie le changement de prestataire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras

Pour le Président empêché,
Le Vice Président
Max BREMOND

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 02 20 21 63 20 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012